

Hebdomadaire - Novembre 2019

Nous sommes *Gilets Jaunes*

Numéro - 36 bis

www.noussommesgiletsjaunes34.fr

Tous droits réservés - S'il vous plaît, ne me jetez pas sur la voie publique. Pensez à notre planète !

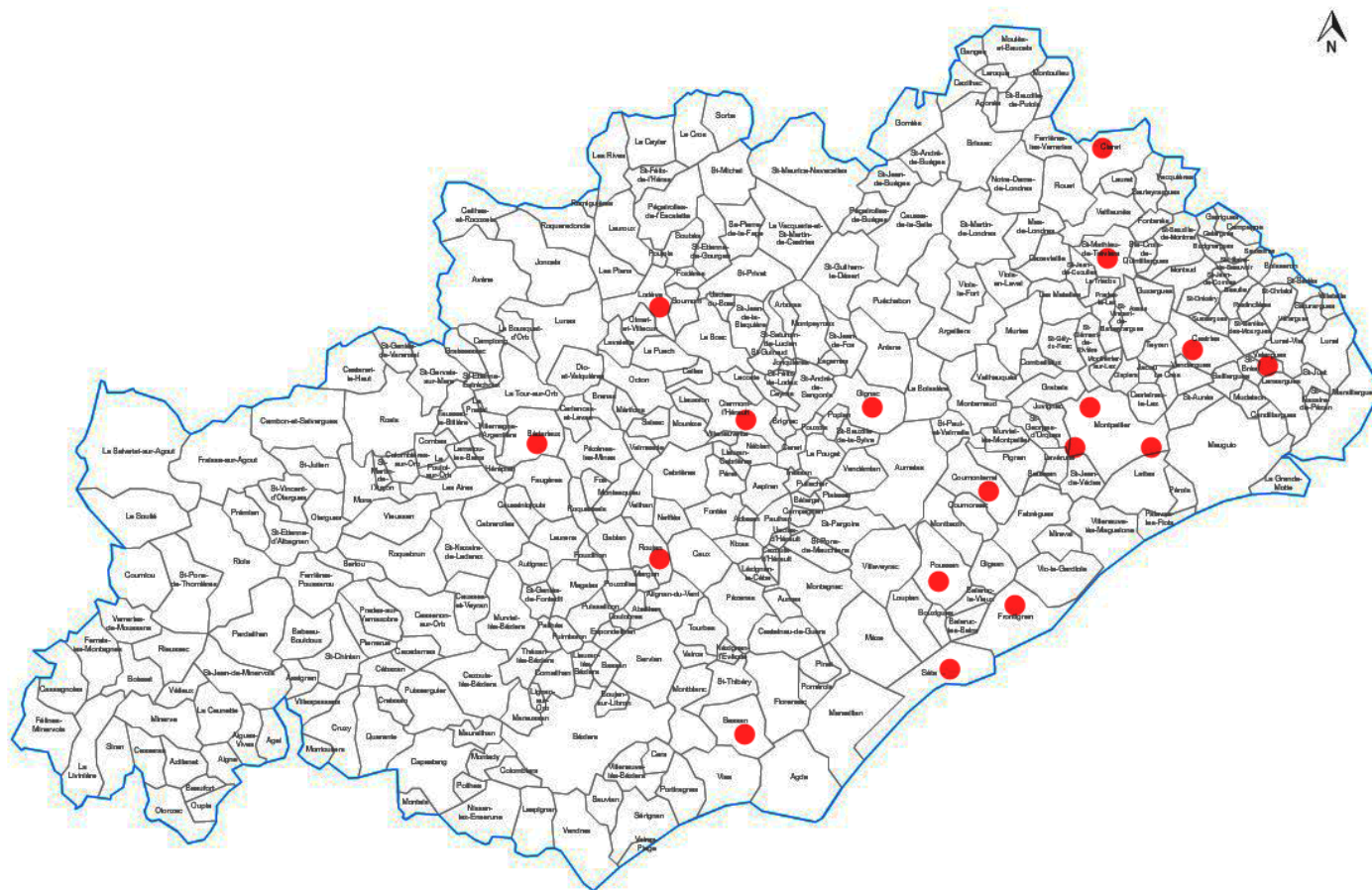


**On est là, on est là,
même si Macron ne veut pas,
nous on est lààààà !**

**LA GAZETTE DES GILETS JAUNES EST GRATUITE,
Partagez-moi autour de vous !**

**PRIX
COUTANT
0,24 €**

RONDS POINTS OCCUPÉS



Liste des ronds points dans l'Hérault

- Lavérune « Paulette » samedi à partir de 17h
- Frontignan « La cible » Ouvert tous les jours
- Castries Le Samedi de 9h00 à 19h00
- Montpellier Près d'Arènes Mardi et jeudi 15h30, samedi 17h
- Montpellier grand M Jeudi de 18h00 à minuit
- Saint Jean de Védas Rond point de Macadam Jeudi 18h30
- Claret Samedi de 10h00 à 12h00
- Bédarieux
- Clermont l'hérault
- Cournonterral
- Saint Mathieu de Treviers
- Poussan
- Bessan
- Lodève
- Valergues
- Sète
- Lunel Ambrossum
- Gignac

Pour maximiser l'impact de l'occupation de vos Ronds-Points, n'hésitez pas à nous communiquer vos lieux d'occupation et vos horaires.

COMMUNIQUÉ

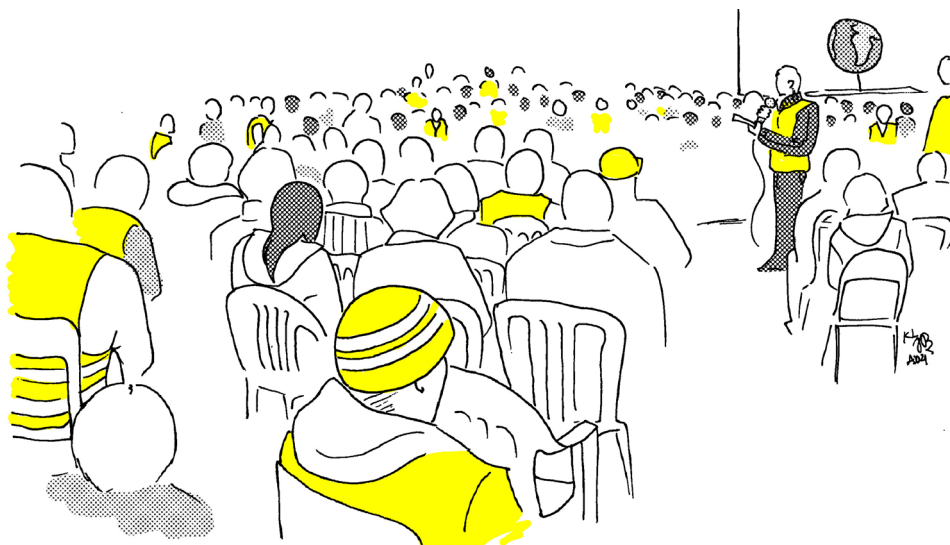
Comme vous le savez certainement, le week-end dernier avait lieu l'**Assemblée des Assemblées 4** à Montpellier. L'équipe de la Gazette, dont deux étaient mandatés, s'est particulièrement mobilisée pour cet événement. Nous n'étions donc pas présents à la manifestation de samedi au centre ville et nous ne pouvons donc pas faire de résumé de l'acte 51, par manque d'information. Nous vous rappelons que vous pouvez nous envoyer vos résumés et info à l'adresse du journal.

La participation à cette **ADA 4** était pour nous une toute nouvelle expérience et une grande réussite, tant dans son contenu que dans son organisation. Le travail qui a été accompli lors de ce long week-end, bien qu'épuisant, a été tellement fructueux et enrichissant, que nous y consacrerons la totalité du prochain numéro.

Vous pourrez y découvrir les méthodes de travail, son organisation et les grandes lignes de ce qui en est ressorti.

A très vite donc,

L'équipe de la Gazette



! IMPORTANT

DEBADOCC : JAUNE DE COLERE - FRANCE 3 OCCITANIE



Le documentaire «La marche des femmes» a été suivi d'un débat -> «Jaune de colère», présenté par Valérie Cohen-Luxey et Frédéric Fraisse.

Les invités :

- ✓ François Buton : Directeur de recherche en sciences politiques
- ✓ Blanche : Gilet jaune à Saint-Jean-de-Védas (Hérault)
- ✓ Christophe : Gilet jaune à Montpellier (Hérault)
- ✓ Yvan : Gilet jaune à Sète (Hérault)

Si vous avez manqué ces 2 moments le 4 novembre 2019, voici les liens ci-dessous :

- Le film «La marche des femmes» : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/doc-24-midi-pyrenees-et-languedoc-roussillon/marche-femmes-film-consacre-aux-femmes-gilets-jaunes-1742629.html>

- Le débat plateau France 3 Occitanie : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/doc-24-midi-pyrenees-et-languedoc-roussillon>

TOUS DANS LA RUE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE

« Tous dans la rue à partir du 5 décembre, en grève ou sur le rond-point ou en action de blocage! »

Appel adopté par les délégués par la Quatrième Assemblée des assemblées (Ada) des Gilets jaunes, à Montpellier, le 5 décembre.

« L'Ada réunie à Montpellier ce jour estime, après une année de mobilisation acharnée, que la situation est à un tournant.

L'heure est à la convergence avec le monde du travail et son maillage de milliers de syndicalistes qui comme nous, n'acceptent pas.

Il faut un rassemblement du peuple français dans toutes ses composantes : paysans, retraités, jeunes, artistes, personnes en situation de handicap, petits artisans, ouvriers, chômeurs, précaires, travailleurs du public comme du privé...

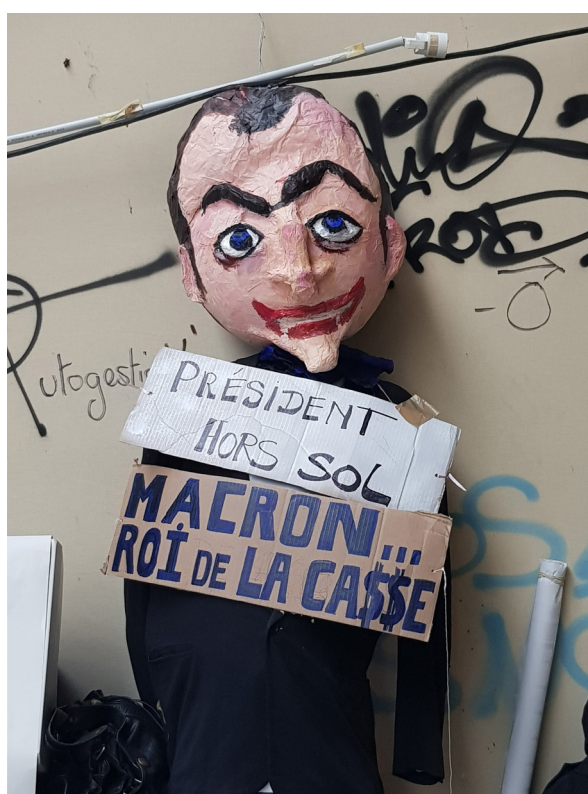
Nous avons cette occasion à saisir, à partir du 5 décembre, date à laquelle des centaines de milliers de travailleurs seront en grève et en assemblées générales pour la reconduire jusqu'à la satisfaction de nos revendications.

L'Ada de Montpellier appelle les Gilets jaunes à être au cœur de ce mouvement, avec leurs propres revendications et aspirations, sur leurs lieux de travail ou sur leurs ronds-points, avec leurs gilets bien visibles !

La défaite du gouvernement sur sa réforme des retraites ouvrirait la voie à d'autres victoires pour notre camp.

**TOUS DANS LA RUE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE, EN GRÈVE OU
SUR LE ROND-POINT OU EN ACTION DE BLOCAGE !**

Tous ensemble, tous unis et cette fois, en même temps ! »



LA GREVE MODE D'EMPLOI

Qui peut faire grève ? :

tous les salariés du privé. Pour le public, tous les agents publics, sauf les fonctionnaires actifs de la Police Nationale, les magistrats judiciaires, les militaires, les personnels des transmissions du ministère de l'Intérieur, les gardiens de prison.

Conditions :

pour être légale, une grève doit porter sur des revendications professionnelles. Elle ne peut être faite que collectivement, au moins deux salariés (mais un seul suffit s'il y a un appel à la grève au niveau national).

Procédure :

pour le privé, il n'y a pas besoin d'un préavis, il suffit d'informer l'employeur des motifs de la grève.

Par contre, pour le public, la grève doit être précédée d'un préavis émanant d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au niveau national, dans la catégorie professionnelle ou dans l'administration ou le service concerné.

Dans certains secteurs, le droit de grève peut être limité : règles particulières et service minimum dans les entreprises chargées d'un service public de transport de voyageurs ou dans le transport aérien, agents hospitaliers, météo France, enseignants du primaire.

Dans la fonction publique hospitalière, c'est le directeur d'établissement qui a compétence pour organiser le service minimum.

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, d'application immédiate, le droit de grève dans la fonction publique territoriale est limité : sous couvert de continuité des services, un minimum pourra être exigé

dans les services publics suivants :

restauration collective et scolaire, accueil périscolaire, collecte et traitement des déchets des ménages, transport public de personnes, aide aux personnes âgées et handicapées et accueil des enfants de moins de trois ans. De plus, comme pour les cheminots et les enseignants du primaire, une déclaration d'intention de grève doit être faite au moins 48 h avant le début de la grève.

Conséquences :

la loi prévoit qu'aucun salarié ne peut être sanctionné, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Tout licenciement motivé sur ce fondement est considéré comme nul.

Contrairement à la propagande laissant entendre que les grévistes seraient payés quand ils font grève, la loi est très claire : retrait du salaire pour les heures non faites. Le pire est pour les fonctionnaires d'Etat : même une seule heure de grève compte pour une journée de travail non payée (1/30ème de la rémunération retirée).

Pire encore, les tribunaux ont jugés que si la grève dure plusieurs jours consécutifs, le nombre de 30èmes retenus est égal au nombre de jours compris du 1er jour inclus au dernier jour inclus de grève.

Ce décompte s'applique même si, durant certaines de ces journées, l'agent n'avait aucun service à accomplir (jours fériés, congés, week-ends).

Ainsi, par exemple, lorsqu'un agent fait grève un vendredi et le lundi suivant, il lui est retenu 4/30èmes.

Pour les gilets jaunes, participer au **blocage du pays à partir du 5 décembre** (premier jour de la grève annoncée par les syndicats de la RATP jusqu'au retrait du projet de retraites à points de MACRON) peut donc se faire de deux façons :

- 1/ faire grève pour ceux qui le peuvent,
- 2/ soutenir les grévistes pour ceux qui ne le peuvent pas ou plus.

Le soutien aux grévistes peut être une aide à l'information (**distribution de tracts**), un

soutien financier (**organiser sur les ronds-points des collectes pour des caisses de grève**) et, si le nombre est là, **aider d'éventuels piquets de grève ou participer à des blocages économiques**.

Depuis un an, ON EST LA !

Nous tenons la première occasion d'y aller tous ensemble et en même temps.

MACRON a peur, faisons en sorte que sa peur soit justifiée.

Richard ABAUZIT

LES PROCHAINES GRÈVES :

Le 14/11/2019 : [Grève nationale des Finances Publiques le 14 novembre 2019](#)

A partir du 05/12/2019 : [Grève illimitée à la RATP dès le 5 décembre 2019](#)

A partir du 05/12/2019 : [Grève nationale et illimitée dans les transports le 5/12/ 2019](#)

A partir du 05/12/2019 : [Grève nationale et illimitée à la SNCF dès le 5 décembre 2019](#)

A partir du 05/12/2019 : [Grève des fonctionnaires dès le 5 décembre 2019 ?](#)

Le 05/12/2019 : [Grève générale et nationale le 5 décembre 2019](#)

Le 03/02/2020 : [Grève nationale des médecins, avocats et pilotes le 3 février 2020](#)



FAUSSE PUB



ADRESSES ET LIENS UTILES :



- Assemblée Gilets Jaunes Montpellier-Peyrou
- Gilets Jaunes Montpellier
- La Gazette Nous Sommes Gilets Jaunes 34
- Radio G.I.N.E, Parole de Gilets jaunes
Tous les Mardis de 20h à 21h.
- Tintin au pays des Gilets Jaunes
- Entraide Gilets Jaunes 34
- Les Sous-Marins Jaunes - Nous ne sommes pas dupe
- Gilets Jaunes Rond-point Près d'Arènes
- Convergence34



- lalignejaune.fr (plateforme Commune des Gilets Jaunes)
- www.radiogine.fr
- www.assembleedesassemblees.org
- Legalteamherault@protonmail.com - Tel :0769535402



- Ligne d'urgence jaune : 07 82 73 43 10



→ Notre site : www.noussommesgiletsjaunes34.fr

→ Nous contacter : noussommesgiletsjaunes@protonmail.com

Ce journal est produit par : Chris, Biquette, Kaelhum, Crazymatoo, Fredo et Pivoine.

AGENDA DE LA SEMAINE :



► Jeudi 7 novembre

17h00 à 20h00, occupation du Rd point des près d'arènes.

18h30 : occupation du Rd point du Grand M (thème Aah)

18h30 : occupation du Rd point de Macadam, Saint Jean de Vedas



► Samedi 9 novembre

13h00- Appel national -Acte 52 des Gilets Jaunes, place de la Comédie

17h00-occupation rd point de Lavérune et des près d'arènes, comme d'hab.



► Dimanche 10 novembre

reprise de l'AG Gilets Jaunes , Montpellier Peyrou



► Mardi 12 novembre

17h00 à 20h00 : occupation du rond point des près d'arènes.

19h30 : commission juridique au Barricade, Montpellier.

EVENEMENTS :

Samedi 16 Novembre

14h00 - 1 AN de LUTTE - Acte 53 -
place la Comédie à Montpellier

Samedi 16 et Dimanche 17 Novembre

Le village Jaune de l'an 1
rond point des près d'arènes

Samedi 23 Novembre - 14h00 APPEL OCCITANIE -

Convergence intergroupes - espace liberté à NARBONNE

L'équipe de la Gazette «Nous sommes Gilets Jaunes» est en difficulté
et a besoin de votre aide afin de continuer à vous distribuer
gratuitement et toutes les semaines, notre petite Gazette.

Il est important de rester indépendant pour diffuser les articles et les informations,
mais aussi vos témoignages, la présence des ronds points et les agendas de notre mouvement.

Nous avons besoin de feuilles de papier, d'encre, etc....tout don est bienvenu !

Vous trouverez également une cagnotte en ligne :
Le pot commun : www.lepotcommun.fr/pot/alrgyb97
Merci à toutes et tous pour votre aide précieuse !